

http://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=238

FO

FNEC FP FO

SNFOLC

Le point sur le choc des savoirs !

- Actualités -



Date de mise en ligne : mercredi 14 février 2024

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

Le point sur le choc des savoirs !

Le "**choc des savoirs**" a beaucoup fait parler de lui dernièrement, et de nombreuses informations paraissent, le **SN FOLC** vous propose une petite analyse et les derniers documents en lien avec le choc des savoirs , juste après. Et si vous voulez en savoir encore plus, vous pouvez lire la deuxième partie de l'article qui est plus développée.

Partie I : Les grosses infos sur le "choc des savoirs" :

Ces documents résument les dernières actualités et le "choc des savoirs" à venir :

- Un [tract SNFOLC 21](#) sur l'analyse du "choc des savoirs".
- Un [document national FNEC](#) qui nous est parvenu dans la journée du 9 février, un 4-pages sur le "**choc des savoirs**".
- L'[affiche d'annonce de la conférence nationale du 29 Mars](#) à laquelle appelle le **SNFOLC** contre le choc des savoirs, en défense des disciplines et des diplômes.
- Pour rappel, la **FNEC-FP FO** s'est associée à une [pétition intersyndicale](#) sur le choc des savoirs.

Nous ajoutons, pour juger sur pièces, trois projets de décrets concernant le "choc des savoirs", projets qui ont été discutés au CSE (Conseil Supérieur de l'Education) le 8 février :

- Le [projet d'arrêté sur les horaires de collège](#).
- Le [projet d'arrêté sur le redoublement](#).
- Le [projet d'arrêté sur les prépa-lycée avant l'entrée en 2nde](#), pour les élèves de 3^e n'ayant pas eu le **DNB**.
- Lire aussi la [déclaration de la FNEC-FP FO au CSE](#) pour donner sa position.

[http://snfolcdijon.fr/IMG/jpg/choc_savoirs.jpg]

Le choc des savoirs impact les DHG, vous pouvez en apprendre plus avec l'[article : DHG 2024 : les établissements s'organisent](#).

[http://snfolcdijon.fr/IMG/jpg/groupes_niveaux.jpg]

Partie II : plus de précisions sur le choc des savoirs et les effets :

Le « choc des savoirs » : analyse d'une réforme qui ne dit pas son nom :

« Le Choc des savoirs » s'inspire de la mission nommée « l'exigence des savoirs ». Objectif affiché du ministère : « relever le niveau » ? Vraiment ? Ou vaste plan économique de destruction de l'école de la République ?

Le « choc des savoirs » bafoue les principes fondamentaux de l'école de la République.

Le « choc des savoirs » : quelles mesures pour la rentrée 2024 ?

1 : Des groupes de niveaux flexibles :

La mise en place de groupes de niveaux flexibles sur l'année en français et mathématiques sur les niveaux 6ème et 5ème (Rentrée 2025 : niveaux 4ème et 3ème) : la mesure phare pour les collèves.

Cette mise en place des groupes de niveau en 6ème et 5ème entraînerait :

- la fin du groupe classe en 6ème et 5ème

, avec toutes les conséquences qui ont déjà pu être observées sur les lycéennes et lycéens dans le cadre de la réforme du bac (anxiété, difficulté à suivre les cours, perte de repères) ;

Si les élèves du lycée ont mal vécu cet éclatement du groupe classe, comment penser que des enfants plus jeunes le vivront de manière positive ?

- la confirmation de la suppression de la technologie en 6ème ;

- la remise en cause de la liberté pédagogique par la flexibilité des groupes ;

- un non sens pédagogique pour nos élèves, victimes d'un tri social à partir des évaluations nationales dès l'entrée en sixième ;

De nombreuses études scientifiques ont déjà prouvé que les groupes de niveau avaient des effets catastrophiques sur les élèves (discours notamment relayé par les IPR et INSPE ces vingt dernières années)

- **la fin des dispositifs pérennisés dans l'intérêt des élèves** depuis plusieurs années dans les établissements (notamment tous les dédoublements...);
- **la fragilisation (voire suppression) des postes et le partage des services sur plusieurs établissements** pour les personnels qui perdront leurs dédoublements - dégradation supplémentaire de leurs conditions de travail ;
- **des emplois du temps intenable avec des contraintes démultipliées** qui dégraderont encore les conditions de travail des élèves et des personnels ;

Dans l'académie de Versailles, un document du rectorat a été diffusé lors du conseil pédagogique d'un collège le 25 janvier dernier. Sur ce document rectoral est actée la baisse des volumes horaires de français en 4ème et 3ème pour permettre de mettre en place les groupes en 6ème et 5ème...

Chaque établissement deviendrait ainsi autonome ? Ou bien serait-ce une mesure non encore officielle mais qui ne saurait tarder ?

2 : L'aménagement flexible des horaires...

La classe de 6ème passera à 25h au lieu de 26. C'est l'enterrement ferme et définitif de l'heure de technologie.

Les collèges REP et REP+ seraient ouverts de 8h à 18h, notamment pour permettre l'aide aux devoirs.

Les élèves dits fragiles, dès la 6ème, se verraient privés d'enseignements présentés comme « non fondamentaux (comme la LV2, les SVT...) pour se concentrer sur le français et les mathématiques.

Cette mesure ne fera que favoriser le décrochage scolaire dans les matières délaissées et, ainsi, fermera la porte de nombreuses filières aux élèves concernés : une orientation avant l'heure, dès la 6ème. C'est inacceptable.

3 : La révisions des enseignements :

La création d'une heure dite « artistique » :

D'autres mesures ont été annoncées dans une conférence de presse le 16 janvier dernier : **ainsi apparaîtrait une nouvelle discipline « obligatoire », l'enseignement du théâtre.**

Annonce faite sans que les heures nécessaires à leurs mises en place n'apparaissent dans les DHG : quel volume horaire pour le théâtre ? Quel programme ? Avec quels enseignants ?

La mise en danger des autres disciplines artistiques :

Des informations officieuses circulerait dans certaines académies, avec la possibilité d'un enseignement trimestriel pour les trois disciplines artistiques (APL, Education musicale, théâtre) : un trimestre pour chaque discipline en Sixième et Cinquième, ou peut-être de la Sixième à la Quatrième.

Ainsi, l'éducation musicale et les arts plastiques seraient amputés d'un tiers de leur horaire sur l'année pour les niveaux concernés. Avec toutes les conséquences à prévoir : augmentation du nombre de classes et d'élèves à prendre en charge sur l'année...

4 : L'utilisation de l'intelligence artificielle pour l'apprentissage des élèves :

La France serait le premier pays au monde à le faire.

Trois axes sont alors présentés sur le site du ministère de l'Éducation nationale. L'IA serait utilisée pour :

- la « différenciation »,
- la « maîtrise de la langue »
- la « créativité » et le « dépassement de soi ».

Nous vous laissons le soin d'interpréter cette « créativité » et ce « dépassement de soi », notions grandiloquentes et fourre-tout qui, au final, ne veulent pas dire grand-chose...

Outre le problème éthique que pourrait poser ce recours à l'IA, d'autres doutes demeurent : **l'Éducation nationale** (que nous savons si experte en maîtrise informatique) **aura-t-elle les capacités de créer une telle IA** ? D'ici février 2024, comme cela est annoncé pour les élèves de seconde en remédiation français-maths ?

L'autre problème posé : les élèves devront-ils utiliser cette IA sur leurs temps de cours ? Dans ce cas, y aura-t-il suffisamment de matériels informatiques dans les écoles ?

Ou bien devront-ils l'utiliser à la maison ? Ce qui conduirait encore une fois à renforcer les inégalités sociales entre les élèves (dépendants du matériel personnel dont ils disposent chez eux).

5 : Révision des examens :

Le DNB

Le DNB devra être obligatoire pour passer en lycée.

Les élèves ne l'obtenant pas seraient orientés dans une classe prépa-lycée... Pour quels horaires ? Quels enseignements ? Quels professeurs ?

Le contrôle continu sera calculé sur les notes, et non plus les quatre tranches de compétences.

Une nouvelle pondération pour le DNB entre le contrôle continu et les épreuves terminales : actuellement 50/50, cela deviendra 40/60 à la rentrée 2025.

Au lycée : création d'une nouvelle épreuve anticipée en 1ère

A la fin de la première G/T (rentrée 2026), les élèves subiront une nouvelle épreuve : une épreuve anticipée de

culture mathématique et scientifique.

Ainsi, de nouveaux programmes paraîtront en maths pour les secondes et premières à la rentrée 2025.

6 : Nouveaux programmes :

De nouveaux programmes paraîtront dans le premier et second degrés, avec toute la charge de travail que cela impliquera.

Pour les 6èmes : nouveaux programmes à la rentrée 2025.

Pour les 5èmes, 4èmes et 3èmes : nouveaux programmes à la rentrée 2026.

Vous l'aurez compris :

Nous sommes bel et bien face à une réforme structurelle, qui repose principalement sur la baisse des moyens disciplinaires et qui provoquera une nouvelle dégradation des conditions de travail des élèves et des personnels.

A savoir aussi : les syndicats des chefs d'établissement se mobilisent eux aussi contre les mesures Attal.

C'est bien l'ensemble des personnels qui se dressent vent debout contre le « choc des savoirs » !

Ci-dessous le communiqué du syndicat FO des chefs d'établissement :